



Séance du 9 AVRIL 2025

2025 / 02 / 20

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : *02 AVRIL 2025*

Date d'Affichage : *02 AVRIL 2025*

Secrétaire de Séance : *Jean-Michel BRIANT*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel
ROQUES Christine par MAUREL Agnès
CHABBERT Cécile par ROUQUETTE Françoise
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
CÈNES Alexandre par CAUQUIL Fabrice
ASSEMAT Clothilde par PÉNÉLA Wilfried
CASTAGNÉ Chantal par LOUP Karine
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Aide à la rénovation de façades, vitrines et menuiseries

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 29 Juin 2022 mettant en place un nouveau système d'aide à la rénovation de façades, menuiseries/ferronneries, zinguerie, devantures commerciales, toitures (*uniquement sur Hautpoul*) à compter du 1^{er}Janvier 2023 et instaurant un dispositif exceptionnel concernant les immeubles donnant sur la rivière l'Arnette, un nouveau

périmètre identique à celui du futur Site Patrimonial Remarquable et un nouveau règlement ;

VU l'avis favorable de la commission DIA/Façades pour l'ensemble des dossiers instruits depuis le dernier Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du Mercredi 02 avril 2025 ;

DECIDE après en avoir délibéré,

- d'accorder l'aide financière indiquée ci-après aux personnes dont le nom suit :

- M. Patrick FABRE (façade)	426,75 €
- Le GAMBETTA – par Mme Sylvie PUJOL (vitrine)	405,00 €
- Mme Florence DAURE-NIEMI (menuiseries)	5.428,04 €
- DENIVELE POSITIF par M. Sylvain PIGEAT (Vitrine)	1.792,50 €
- OLYMPE CHAUSSURES par Mme Julie GALTIER (vitrine)	422,50 €
- MAPI BOUTIC par Mme Marie-Pierre CABROL (vitrine)	585,00 €
- Mme Catherine GOMEZ (menuiseries)	845,94 €
- M. Michel MARTIN (menuiseries)	770,35 €
- Mme Céline LE MAILLOUX (vitrine)	2.771,95 €

Sous-total **13.448,03 €**

La délibération est adoptée par 31 voix présentes et représentées, Michel MARTIN (et Janine BARENS qui lui a donné procuration) n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Jean-Michel BRIANT.




Olivier FABRE.

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.